

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE POMPIGNAN



ARRETE N° 2025_020
MODIFIANT LES AYANTS-DROITS DE LA CONCESSION N°202
Dans le cimetière communal
sur le territoire de la Commune de POMPIGNAN

Le Maire,

- **VU** l'arrêté du 04/03/1983 accordant la concession n° 202 de 6,60m² dans le cimetière communal à Mr et Mme BOUHEHORT Christian, à titre perpétuel à compter du 01/04/1983 au bénéfice de sa famille,
- **VU les inhumations** de Mme COLINET épouse BOUHEHORT Noëlle, décédée le 24/02/2024 et Mme QUETEL épouse BOUHEHORT Berthe décédée le 28/10/2010 dans cette concession,
- **VU** le courrier de Mr BOUHEHORT Christian, concessionnaire, domicilié à BESSENS 82170, 333 chemin des Vignes, en date du 16/12/2024 demandant à limiter les ayants droits de ladite concession, à savoir : pour lui-même né le 21/02/1948 à Evaux-les-Bains (23) et pour sa fille Marie-Pierre BOUHEHORT née le 16/04/1976 à Toulouse (31), au lieu de sa famille,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est accordé à compter du présent arrêté à Mr BOUHEHORT Christian (concessionnaire) la modification de son titre de concession n° 202 à l'effet d'y fonder la sépulture particulière pour lui-même :

Mr BOUHEHORT Christian né le 21/02/1948 à Evaux-les-Bains (23) et
pour sa fille : Mme BOUHEHORT Marie-Pierre née le 16/04/1976 à Toulouse (31).

ARTICLE 2 : un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession.

Fait à Pompignan, le 1^{er} août 2025

Alain BELLOC
Maire de POMPIGNAN



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n° 1025 du 28 novembre 1983 modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif et ce dans un délai de deux mois à compter de leur notification.